

engagement formel dont il résulterait, ajoutait-on, un budget pour l'année financière 1969 à peu près équilibré.

L'autre jour, lorsqu'il a déposé les prévisions budgétaires révisées, le président du Conseil du Trésor, assez habilement d'ailleurs, a tenté de donner l'impression, sans le dire, que le gouvernement respectait ses engagements. Le gouvernement, a-t-il déclaré, avait retranché, comme il avait promis de le faire, 75 millions de dollars—même un peu plus—des prévisions budgétaires qui dépendent de lui. Qu'on ne s'y trompe pas, monsieur le président. Le gouvernement avait pris un engagement à l'égard de l'ensemble des prévisions budgétaires, sans réserve aucune, et les prévisions révisées déposées à la Chambre l'autre jour par le ministre vont à l'encontre de cet engagement dans une mesure qui dépasse les 400 millions de dollars.

L'hiver dernier, le ministre des Finances d'alors nous a assurés que l'augmentation des dépenses pendant la présente année financière, comparée à la dernière, ne dépasserait pas 4 p. 100 environ. De fait, d'après les prévisions révisées, elle s'établit à 8 p. 100 environ, ce qui fait une erreur de 100 p. 100, monsieur le président.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Stanfield: Bien entendu, on a laissé entendre à la presse que les provinces sont à blâmer pour cette augmentation de quelque 400 millions dans les postes où le gouvernement n'a pu limiter les dépenses. Cela vaut la peine de s'arrêter un instant aux postes qui entraînent un excédent. Voici un crédit de plus de 67 millions de dollars pour le service de la dette publique, c'est-à-dire des frais dépassant les prévisions antérieures. Je suppose que c'est la faute des provinces. Voici en outre plus de 28 millions de dollars pour des versements aux termes de l'entente sur le partage fiscal. Je suppose que c'est aux provinces qu'il faut reprocher des prévisions erronées?

• (12.30 p.m.)

L'hon. M. Drury: Je signale au très honorable représentant que les initiatives des gouvernements provinciaux...

L'hon. M. Stanfield: Je ne suis pas encore très honorable, mais si le gouvernement continue dans cette voie je n'attendrai pas très longtemps. Les prévisions budgétaires relèvent entièrement de mes honorables vis-à-vis. Je parle des versements qui sont à effectuer aux termes des ententes sur le partage fiscal. Les gouvernements provinciaux n'ont rien à y voir.

Il y a aussi un poste de 13 millions de dollars qui correspond aux frais fixes des

réserves provisoires de blé. Ce sont encore les suites, je suppose, du comportement des provinces. Puis, il y a 7 millions de dollars pour la caisse d'assurance-chômage, 2 millions et demi pour les allocations familiales, 13 millions pour les paiements au Fonds d'expansion économique de la région atlantique et 19 millions à titre de contribution au compte de pension de retraite du service public. Je n'ai absolument rien contre cela. N'empêche que les autorités gouvernementales n'ont absolument aucune raison de laisser entendre que les erreurs dans les prévisions étaient attribuables aux chiffres erronés fournis par les provinces.

Les programmes à frais partagés ont bel et bien entraîné cet excédent de 400 millions de dollars. Environ 230 millions de dollars sont imputables au régime d'assurance-hospitalisation, au régime d'assistance publique du Canada et au projet relatif à l'enseignement postsecondaire. Si nous déduisons ces postes, il reste encore quelque 200 millions de dollars absolument étrangers aux programmes à frais partagés. Examinons les trois postes précités: le régime d'assurance-hospitalisation, le régime d'assistance publique du Canada et le projet relatif à l'enseignement postsecondaire. Devons-nous croire que les fonctionnaires du Conseil du Trésor sont aussi incompetents lorsqu'ils établissent les prévisions destinées à la Chambre? Il faut nous rappeler les éloges prodigués par l'ancien président du Conseil du Trésor à cet organisme. On nous a parlé de tous les moyens dont il dispose maintenant pour établir les prévisions. On nous a parlé des ordinateurs et des méthodes très perfectionnées qui permettent aux fonctionnaires à l'heure actuelle d'établir les prévisions quatre ou cinq ans à l'avance.

L'hon. M. Hees: Ils ne peuvent même pas prévoir quatre ou cinq jours à l'avance.

L'hon. M. Stanfield: Nous pourrions citer, par exemple, le Régime d'assistance publique du Canada. Le budget révisé dans ce cas-ci dépasse de presque 47 millions de dollars la première prévision établie pour l'année courante. Les premiers crédits déposés prévoyaient un montant de 205 millions pour le Régime d'assistance publique du Canada, c'est-à-dire au-delà de 35 millions de plus que la somme dépensée au cours de l'année financière précédente. En d'autres mots, le Conseil du Trésor a présenté à la Chambre pour l'année courante des prévisions de dépenses de 35 millions de moins que le montant effectivement dépensé l'année dernière. Je ne sais pas ce que l'on doit en conclure.

On pourrait prétendre, je suppose, que ces crédits avaient été calculés il y a pas mal longtemps et qu'ayant été établis à peu près